

Éphémérides Grands Lacs – Semaine du 26 avril au 2 mai 2010-04-25

BURUNDI

1. Vie politique...

([BUR_1](#)) AFP – 25/4

Le président burundais Pierre Nkurunziza a été désigné samedi à Bujumbura candidat à sa propre succession pour l'élection présidentielle du 28 juin, à l'issue d'un congrès de son parti, le Conseil pour la défense de la démocratie - Forces de défense de la démocratie (Cndd-Fdd). M. Nkurunziza, 45 ans, a été désigné à l'unanimité au cours d'un congrès extraordinaire qui a réuni 1.669 délégués en provenance des 17 provinces du pays.

"Tenant compte des réalisations du président Pierre Nkurunziza en ce qui concerne la gratuité de l'enseignement primaire, la gratuité des soins de santé pour les femmes qui accouchent et les enfants de moins de 5 ans, la construction d'écoles, de centres de santé, de routes, la plantation des arbres fruitiers etc, Pierre Nkurunziza a été élu candidat du parti Cndd-FDD aux présidentielles par 1.669 voix sur 1.669 votants", a annoncé le président du parti, Jérémie Ngendakumana. "C'est Dieu qui a la première place dans notre parti. Et comme Dieu l'a fait en 2005 quand nous avons été élus, personne ne peut empêcher sa volonté de se réaliser une nouvelle fois", a lancé en kirundi (langue nationale) le président burundais, à une foule en délire.

M. Nkurunziza, un chrétien évangéliste, a chanté et dansé avec sa chorale "Komez gusenga (Priez sans cesse)", en compagnie de son fils Jonathan âgé de quatre ans et qui l'accompagne partout où il va, pour remercier Dieu "pour ses nombreux bienfaits".

Le président burundais est parti dans une voiture décapotable, sous les applaudissements de milliers de sympathisants massés autour de la salle qui a accueilli le congrès de son parti. "Je suis confiant, je suis sûr que notre candidat va gagner au premier tour car c'est un président proche de la population et qui a contribué à son développement", a assuré M. Ngendakumana.

2. Conditions sociales, grèves...

([BUR_2](#)) Journal Chrétien – 29/4

La décision du gouvernement burundais de « suspendre » le droit de grève pendant la période électorale suscite des remous.

La mesure frappe directement les syndicats de l'enseignement public, en grève depuis le mois de mars et dont les négociations avec les autorités piétinent. Ils réclament le paiement d'arriérés de salaires.

« C'est une provocation et aussi c'est une fuite en avant parce que, au niveau du gouvernement, au lieu d'accepter qu'on traite la question froidement qu'une solution consensuelle, le gouvernement utilise surtout des mesures impopulaires », a déclaré Philibert Ngezahayo, président du Conseil national du personnel de l'enseignement secondaire (Conapes).